

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-197

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13271

Situation : Cimetière BILLY

Division : 5 / Carré : H / Allée : 1TER - Empl : 14

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame LÉPINE Christiane, Léa, Juliette domiciliée 55 rue de l'Albatros 44550 Montoir-de-Bretagne mandataire de VIGNERON Eugène et Jeannine née GRANGER domicilié 2 Rue Bernard Léger 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 8916 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 30 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 15 septembre 2021 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La **date d'échéance est le 14 septembre 2051 pour une durée de trente ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/47 du 11 mai 2023.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 07 SEP. 2023



Pour le Maire,

Document certifié exécutoire

après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le 07 SEP. 2023

Notification ou affichage le

L'Adjointe au Maire,

Mariam CISSÉ

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20230907-DEC2023-197-AU
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023